

## COMMUNE DE SAINT ROMAIN LA VIRVÉE

### ARRÊTÉ DU MAIRE n° 20/2026

Route du Stade – VC n°3  
Route de Ransat – VC n° 7  
Route de Chemin Court – VC n°9  
Chemin de Bissaut – VC n°114  
Chemin de Périnièvre – VC n°115

#### **Le Maire de ST ROMAIN LA VIRVÉE,**

Vu la demande en date du 18 mai 2026 par laquelle l'entreprise COLAS France - LIBOURNE sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'entretien courant de chaussée sur 5 voies communales différentes, **à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une durée de 25 jours** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 à L2213-5.

Vu le code de la route, et notamment l'article R411-8,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Considérant qu'en raison des travaux cités ci-dessus, il convient de réglementer la circulation sur les VC 3 - 7 - 9 - 114 & 115,

### **ARRÊTE**

**Article 1 – Les Voies Communales n° 3 - 7 – 9 – 114 & 115 seront fermées à la circulation dans les deux sens à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une durée de 25 jours, suivant le planning des travaux de la CDC. La mairie devra être informée de la date d'intervention 48 heures avant.**

**Article 2 - Plusieurs déviations seront mises en place par l'entreprise COLAS France - LIBOURNE chargée des travaux selon le plan de déviation fourni.**

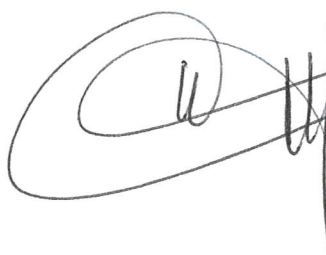
**Article 3 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967.**

La maintenance de la signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise COLAS France – LIBOURNE.

**Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie de ST ROMAIN LA VIRVÉE et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.**

**Article 5 - Monsieur le Maire de ST ROMAIN LA VIRVÉE,  
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la brigade de VILLEGOUGE,  
L'Entreprise COLAS France - LIBOURNE  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à St Romain la Virvée, le 26 mai 2026,



Le Maire,

**Alain MONTION**